

DEMANDE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Objet :

Vente de la parcelle art. RF 838, secteur "Chemin du Maupas

Demande d'une délégation de compétence



Descriptif de la demande :

La parcelle no 838 est propriété de la Commune de Vuadens. Cette dernière, d'une superficie de 1'044 m², se situe dans la zone village (chemin du Maupas 15) dans un quartier de maisons individuelles.

Au vu de sa situation, celle-ci ne présente pas d'intérêt stratégique pour l'implantation future d'un bâtiment d'utilité publique. Le Conseil communal souhaite procéder à sa vente afin de permettre son urbanisation.

A noter que les routes situées sur cette parcelle (servitudes de passage) seront reprises sur la parcelle communale voisine. Dès lors, la superficie de cette dernière sera réduite à 779 m²

Dans le cadre du choix des futurs acheteurs, le Conseil communal entend retenir notamment les critères suivants lors de l'organisation de son appel d'offres :

- Prix offert
- Acheteur(s) souhaitant y constituer son (leur) domicile principal
- Acheteur(s) domicilié(s) dans la commune où y ayant effectué sa (leur) scolarité

A noter que l'option de la construction de deux maisons d'habitation est privilégiée par le Conseil communal.



Le Conseil communal sollicite une délégation de compétence de la part du Conseil général pour procéder à la vente de l'article no 838 de la Commune de Vuadens.